



Violence

dans le sport :

nous sommes tous concernés !

Commission départementale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport

QUATRE RÉFLEXES ESSENTIELS EN CAS D'INCIDENTS SPORTIFS



• Gérer l'urgence

- aider les personnes en danger.
- identifier si possible l'auteur d'une infraction et le remettre aux forces de police.
- préserver les traces et les indices.
- identifier les victimes et les témoins.

• Prévenir les secours

- Le 17 : Police-Secours
- Le 18 : Les Pompiers
- Le 15 : Le SAMU
- Le 112 pour l'ensemble des secours par téléphone portable

• Entreprendre des démarches au commissariat de police de son choix pour :

- aider la police à appréhender l'auteur du délit ;

- aider la justice à définir la gravité des faits.

La fiche de signalement de l'incident sportif doit être remplie avec précision pour faciliter tout dépôt de plainte au commissariat.

• Transmettre la fiche de signalement de l'incident sportif sous 48 heures

- à votre comité départemental qui fera parvenir une copie de la fiche à l'officier référent sport de la direction départementale de la sécurité publique (D.D.S.P.) et au correspondant violence dans le sport de la direction départementale de la jeunesse et des sports (D.D.J.S.).
- au service des sports de votre commune.

La fiche de signalement de l'incident sportif est disponible dans les services des sports et les équipements sportifs des communes, dans les comités sportifs départementaux et à la direction départementale de la jeunesse et des sports du Val-de-Marne.

A L'ATTENTION DES PRATIQUANTS, DIRIGEANTS, ÉDUCATEURS, ARBITRES, BÉNÉVOLES, PARENTS ET SUPPORTERS

Le fair-play, comment ça marche?

Le fair-play, assimilé à l'esprit sportif, est une manière d'être et de savoir-vivre. Pour cela, il faut :

- être loyal dans le sport et dans la vie ;
- entretenir la notion de plaisir en compétition ;
- respecter les règles et les décisions de l'arbitre ;
- respecter les adversaires comme les partenaires ;
- faire confiance à l'entraîneur, l'aider et ne pas se substituer à lui ;

- respecter les installations sportives ;
- saluer l'adversaire avant et après la rencontre ;
- être exemplaire, généreux et tolérant ;
- accepter la défaite ;
- fixer des objectifs possibles ;
- rester maître de soi à tout moment.

Certains items sont tirés du code du sportif écrit en 1991 par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play.

DIFFÉRENTS TYPES D'INFRACTIONS SANCTIONNÉES PAR LA LOI LORS DE RENCONTRES SPORTIVES

Infractions	Sanctions pénales Amendes et/ou emprisonnement
• Accéder à la manifestation en état d'ivresse	7 500 €
• Introduction de boissons alcoolisées par force ou par fraude	7 500 € et 1 an
• Provoquer des spectateurs à la haine ou à la violence à l'égard d'un arbitre, d'un joueur ou de tout autre personne ou groupe de personnes	15 000 € et 1 an
• Introduire, porter ou exhiber des insignes, des signes ou des symboles rappelant une idéologie raciste	15 000 € et 1 an
• Introduire des fusées ou artifices de toute nature ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme	15 000 € et 3 ans
• Jeter des projectiles dangereux pour la sécurité des personnes	15 000 € et 3 ans
• Pénétrer sur l'aire de jeu pour troubler le déroulement de la compétition ou porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens	15 000 € et 1 an

NUMÉROS D'INFORMATIONS

Correspondant violence dans le sport de la direction départementale de la jeunesse et des sports :	01.45.17.09.41
Officier référent sport de la direction départementale de la sécurité publique :	01.45.13.35.38
Ecoute dopage (appel gratuit) :	0.800.15.2000
Jeunes Violence Ecoute (appel gratuit) :	0.800.20.22.23
Allo enfance maltraitée (appel gratuit) :	119
Autres numéros :